Déclaration de conformité :

(concernant l'homologation alimentaire, la migration et la traçabilité)

Règlement (UE) n° 10/2011 de la commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses amendements jusqu'au **règlement (UE) n° 2019/37** du 10 janvier 2019.

et

Le **Règlement (CE) n° 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

et

Le **Règlement (CE) No 2023/2006** de la commission relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses amendements jusqu'au **règlement (CE) n° 282/2008** de mars 2008.

Emballage :	Caisses en plastique consignés série EPS de couleur bleue, verte et noire
Matériau :	polyéthylène haute densité - PEHD avec mélange-maître de couleur Ce matériau contient des additifs autorisés par le règlement CE n° 10/2011 et régulés par une limite de migration spécifique. Il peut également contenir des substances autorisées comme additifs alimentaires (« additifs à double usage ») : E170, E171, E172, E173, E570 et E551.
Stockage :	en conditions réfrigérées ou surgelées (minimum -15°C/4°F) jusqu'à une température ambiante. Durée de stockage technique 3 mois. Non adapté à des processus de production supplémentaires tels que la pasteurisation ou la stérilisation, ni à un chauffage artificiel > 30° C. Adapté aux applications en extérieur.

La conformité a été vérifiée par des tests de migration globaux et spécifiques appliquant un rapport surface/volume de 6 dm^2 par kg d'aliments. Les conditions d'essai sont choisies pour correspondre à la pire des situations pour tous les types d'aliments avec les simulants aqueux (acide acétique et éthanol). Elles sont effectuées en trois exemplaires et l'essai avec l'huile d'olive en quatre exemplaires par Intertek Laboratories, Pays-Bas. Les résultats des tests sont conformes aux limites de migration spécifiques et globales définies.

Nous certifions donc que tous nos emballages et composants d'emballage destinés à être utilisés pour les fruits et légumes non épluchés et non coupés et les produits alimentaires emballés sont conformes aux exigences de la législation ci-dessus.

Nos emballages sont fabriqués dans le respect des bonnes pratiques de fabrication afin que, dans leurs conditions normales ou prévisibles d'utilisation, leurs constituants ne migrent pas vers les denrées alimentaires dans des quantités susceptibles :
- de mettre en danger la santé humaine,
- d'entraîner une modification inacceptable de la composition des denrées alimentaires ou une détérioration de leurs caractéristiques organoleptiques.

Cette déclaration ne vous dispense pas de l'obligation et de la responsabilité de vérifier si nos emballages sont adaptés à votre produit.

Nous conserverons une documentation adéquate de cette certification pour inspection sur demande.

Certifié par :
Euro Pool System International BV.

Nom :	V. van der Meer, Euro Pool System International B.V.
Titre :	Responsable SSEQ / affaires réglementaires

PO Box 1887
NL-2280 DW Ryswick
Pays-Bas
www.europoolsystem.com

Date de publication : 24-9-2019

EURO POOL SYSTEM The packaging standard in the fresh supply chain
A DIVISION OF EURO POOL GROUP